Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville
Province de Québec

Avis public

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-06 FIXANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS AINSI QUE LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2027

Avis de motion est donné par le conseiller Jean-Paul Chandonnet, qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le Règlement numéro 2026-06 concernant les taux de taxes et les tarifs ainsi que les conditions de leur perception pour l'exercice financier 2027

L'objet dudit règlement est de prévoir les règles relatives au paiement des taxes et des compensations pour l'année 2027.

Monsieur Chandonnet a déposé le projet de règlement numéro 2026-06 lors de la séance du lundi 2 novembre 2026.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 390, rue Principale à Saint-Bernard-de-Michaudville, sur les heures habituelles d'ouverture. Il est également disponible sur le site web de la Municipalité (saintbernarddemichaudville.qc.ca).

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville,
Ce 5e jour du mois de novembre 2026

Geneviève Bureau
Greffière-trésorière adjointe

Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville

CERTIFICAT DE PUBLICATION D'UN AVIS PUBLIC

Objet :

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-06 FIXANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS AINSI QUE LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2027

Je soussignée, Geneviève Bureau, greffière-trésorière adjointe, résidant à Saint-Bernard-de-Michaudville, certifie par les présentes sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint en affichant une copie, au bureau municipal et sur le site internet de la Municipalité (http://saintbernarddemichaudville.qc.ca/), entre 18 h 00 et 18 h 10, le 5 novembre 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 5 novembre 2026.

Geneviève Bureau
Greffière-trésorière adjointe